

Communiqué de presse - Information réglementée¹

**Clôture anticipée de l'offre en souscription publique d'obligations « retail »
Succès d'une émission publique ouverte principalement aux particuliers**

La Hulpe, le 16 octobre 2020

Les souscriptions enregistrées pour les émissions obligataires à 4 et 6 ans assorties de coupons bruts de 3,25 % et 3,875 % ayant atteint le montant maximum de l'offre, à savoir € 35 millions pour la tranche à 4 ans et € 65 millions pour la tranche à 6 ans, la période de souscription a été clôturée anticipativement ce 16 octobre 2020 à 17h30. Le produit net de l'offre publique s'élève donc à € 100 millions (hors coûts et frais relatifs à l'émission estimés à € 100.000).

La date de paiement et de livraison des obligations est fixée au 23 octobre 2020.

Les banques Belfius et KBC informeront les investisseurs du nombre d'obligations qui leur sera définitivement alloué.

Les obligations seront admises à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels (Codes ISIN BE0002739192 (à 4 ans) et BE0002737188 (à 6 ans)).

Ces deux emprunts obligataires à 4 et 6 ans seront respectivement émis à un prix d'émission de 101,625 % et 101,875 % et remboursés à échéance à 100 % de la valeur nominale des titres émis. Le prix d'émission comprend la commission de détail (de respectivement 1,625 % et 1,875 %) diminuée, le cas échéant, d'une remise variant entre 0 % et 0,50 % pour certains investisseurs qualifiés agissant en tant qu'intermédiaires pour un placement ultérieur auprès d'investisseurs de détail. Ils porteront respectivement intérêt à un taux brut par an de 3,25 % et de 3,875 %. Les rendements actuariels bruts sur la base des prix d'émission s'élèveront à 2,81 % et 3,52 % tandis que les rendements actuariels nets (à savoir le rendement brut dont est déduit le précompte mobilier de 30%) s'élèveront à 1,85 % et 2,37 %. Les obligations auront une valeur nominale de 1.000 euros et viendront respectivement à échéance les 23 octobre 2024 et 2026.

Le produit net de l'offre publique pourra être affecté à l'acquisition de nouveaux projets avec l'objectif d'augmenter le portefeuille de projets et surfaces en développement. Dans la période nécessaire à l'aboutissement de négociations, le produit de l'emprunt pourrait servir, à court ou moyen terme, le cas échéant, à financer les travaux de construction des projets ayant obtenu un permis de construire. En outre, le solde éventuel de cette augmentation pourrait être affecté temporairement au remboursement de billets de trésorerie (CP et MTN) et le cas échéant de financement corporate arrivant à échéance dans le cadre normal de leur programme.

Sidney D. BENS, C.F.O. déclare :

« En raison de la forte demande des investisseurs particuliers et qualifiés, l'émission obligataire (en deux tranches) a été souscrite plus de 2,5 fois, confirmant la confiance que les marchés financiers ont dans la stratégie d'ATENOR et en particulier dans sa stratégie financière basée sur une large diversification de ses sources de financement.

ATENOR est très satisfaite du succès rencontré par cette émission obligataire, après l'augmentation de capital réalisée en juin dernier et ce, malgré un contexte sanitaire, financier et économique très compliqué. Ces deux importantes transactions réalisées en 2020 renforcent les capitaux permanents d'ATENOR et soutiendront ainsi la poursuite de sa croissance internationale. ».

La banque Belfius a dirigé cette opération avec KBC et ATENOR a été accompagnée par le cabinet d'avocats NautaDutilh.

¹ Au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Cette communication doit être lue conjointement avec le Prospectus, daté du 13 octobre 2020 et approuvé à la même date par la FSMA (l'Autorité des services et marchés financiers), disponible sur les sites internet de Belfius Banque (www.belfius.be/obligation-atenor-octobre2020) et de KBC (www.kbc.be/atenor) et de l'émetteur (www.atenor.eu/retailbond2020).

Calendrier financier :

- | | |
|---|------------------|
| - Déclaration intermédiaire du 3 ^{ième} trimestre 2020 | 18 novembre 2020 |
| - Résultats annuels 2020 | 8 mars 2021 |
| - Assemblée Générale Ordinaire 2020 | 23 avril 2021 |

ATENOR est une société de développement immobilier urbain d'expertise européenne cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphan Sonnevile SA, Administrateur Délégué ou Sidney D. Bens, Directeur Financier.

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.eu - www.atenor.eu

Avertissement :

Le communiqué ne peut pas être utilisé pour, ou dans le cadre de, et ne constitue en aucun cas, une offre de vente ou une invitation à souscrire ou acheter les obligations offertes dans le cadre du Prospectus, dans tout pays dans lequel pareille offre ou invitation serait illégale. La diffusion du présent communiqué et l'offre ou la vente des obligations peuvent, dans certains pays, être limitées par des dispositions légales ou réglementaires.

Les personnes qui viendraient à se trouver en possession du présent communiqué ou d'obligations devront se renseigner sur, et respecter, lesdites restrictions relatives à la diffusion du Prospectus et à l'offre et la vente des obligations.

En outre, aucune action n'a été entreprise par ATENOR ou les chefs de file visant à permettre une offre au public des obligations ou une diffusion du présent communiqué dans tout pays (autre que la Belgique) où une action à de telles fins est requise. De même, aucune obligation ne peut être offerte ou vendue, directement ou indirectement, et ni le Prospectus ni une annonce publicitaire ou autre matériel promotionnel ne peuvent être diffusés ou publiés dans tout pays, excepté dans des circonstances qui les feront se conformer à toutes lois et réglementations applicables.

En particulier, les obligations n'ont pas fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement sous le régime du U.S. Securities Act de 1933 (le "**Securities Act**") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, ni à ou pour le compte ou bénéfice de personnes américaines ("**U.S. persons**") (telles que définies par le Securities Act) sauf dans le cadre de transactions dispensées d'enregistrement ou pour lesquelles aucun enregistrement n'est requis en application du Securities Act. Nous vous renvoyons à la partie "Souscription et Vente" du Prospectus pour une description plus détaillée des restrictions à la vente et la distribution des obligations.